

# **ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DE L'EMMANUEL ET DE LA FRATERNITE DE JESUS**

Association régie par les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 9 décembre 1905

18, boulevard du Général Koenig

92200 Neuilly-sur-Seine

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DE L'EMMANUEL ET DE LA FRATERNITE DE JESUS

Association régie par les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 9 décembre 1905

18, boulevard du Général Koenig

92200 Neuilly-sur-Seine

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DE L'EMMANUEL ET DE LA FRATERNITE DE JESUS

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DE L'EMMANUEL ET DE LA FRATERNITE DE JESUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère



approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la première application du règlement ANC n° 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les



anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zahri", written in a cursive style.

Djamel ZAHRI

**BILAN ACTIF AU 31-12-2020**

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 520	1 520		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	924 937	662 127	262 809	245 444
Immobilisations corporelles en cours	41 472		41 472	
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	433 195		433 195	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	165 903		165 903	165 903
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 749		7 749	7 749
Autres	14 803		14 803	14 803
<b>Total I</b>	<b>1 589 578</b>	<b>663 647</b>	<b>925 931</b>	<b>433 899</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	99 500		99 500	54 750
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	202 958		202 958	
Autres	1 358 669		1 358 669	1 278 639
Valeurs mobilières de placement	76 355	34 056	42 299	67 176
Instruments de trésorerie	7 985		7 985	11 245
Disponibilités	3 478 489		3 478 489	2 728 070
Charges constatées d'avance	102 225		102 225	196 954
<b>Total II</b>	<b>5 326 181</b>	<b>34 056</b>	<b>5 292 125</b>	<b>4 336 834</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>6 915 759</b>	<b>697 703</b>	<b>6 218 056</b>	<b>4 770 733</b>

**BILAN PASSIF AU 31/12/2020**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 317 160	1 317 160
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)	767 143	767 143
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation	150 000	150 000
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	150 000	150 000
Autres	354 070	271 572
Report à nouveau	684 485	625 642
Excédent ou déficit de l'exercice	<b>3 272 857</b>	<b>2 588 373</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>3 272 857</b>	<b>2 588 373</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	636 153	
Fonds dédiés	1 305 700	1 271 000
<b>Total II</b>	<b>1 941 853</b>	<b>1 271 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		25 000
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		<b>25 000</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>		



<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	900	2 276
Emprunts et dettes financières diverses	567 881	243 906
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	245 105	413 992
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	189 459	222 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 403
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>1 003 345</b>	<b>886 360</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>6 218 056</b>	<b>4 770 733</b>

**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature	112 552	
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		8 004 354
Dons, Produits de l'activité		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		3 695
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	7 275 471	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	524 811	
Contributions financières	407 867	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	255 019	
Utilisations des fonds dédiés	1 271 000	
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		319 659
Autres produits	9 846 719	8 327 709
<b>Total I</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock	4 960 450	5 232 369
Autres achats et charges externes	1 394 086	
Aides financières	103 113	115 720
Impôts, taxes et versements assimilés	977 977	1 186 976
Salaires et traitements	335 747	404 931
Charges sociales	44 783	61 348
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	1 305 700	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		1 308 374
Aides financières	5 615	40 436
Autres charges		
<b>Total II</b>	9 127 471	8 350 154
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	719 249	22 445
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 132	21 424
Autres intérêts et produits assimilés		19 709
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		227
Différences positives de change	2 582	18 675
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 714	60 035
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 386	
Intérêts et charges assimilées	112	776
Différences négatives de change	1 449	15 949
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	16 947	16 725

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>9 265</b>	<b>43 310</b>
Opérations en commun		97 581
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>713 015</b>	<b>118 447</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	30 536	25 432
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	25 000	
<b>Total V</b>	<b>55 536</b>	<b>25 432</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	83 583	22 013
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		25 000
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>- 28 048</b>	<b>- 21 581</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	483	1 224
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>9 912 969</b>	<b>8 510 758</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>9 228 484</b>	<b>8 415 116</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		1 801 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 271 000
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>684 485</b>	<b>625 642</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	4 000	
Prestations en nature		
Bénévolat	2 108 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 112 000</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	4 000	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 108 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 112 000</b>	<b>-</b>

## IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2020**, dont le total est de :  
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de :

**6 218 055,77 €**  
**684 484,80 €**

ACEFJ est une association régie par les Lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 9 décembre 1905.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de **01/01/2020 au 31/12/2020**.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Présentation de l'association :

ACEFJ est une association cultuelle catholique reconnue par le ministère des cultes. Elle a été établie en 2013. Elle porte les activités de la Communauté de l'Emmanuel en France. Elle rassemble des laïcs (mariés, célibataires, consacrés dans le célibat) et des prêtres, qui vivent au cœur du monde et se mettent ensemble au service de la mission de l'Eglise catholique par l'adoration, la compassion et l'évangélisation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base ci-dessous et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03 relative au Plan Comptable Général et du règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des entités privées à but non lucratif

### Changement de référentiel comptable :

L'application du référentiel comptable ANC2018-06 constitue un changement de méthode comptable pour ACEFJ

Les impacts de ce nouveau référentiel sont divers :

- \* Distinction entre contributions financières et subventions d'exploitations
- \* Changements de présentation du bilan et compte de résultat
- \* Reclassement des reports de fonds dédiés et l'utilisation de fonds dédiés dans les produits et charges d'exploitation de l'exercice
- \* Comptabilisation des legs ou donations à percevoir sur l'exercice

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### Immobilisations corporelles:

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations et agencements : 5 à 25 ans  
 Matériel et outillage : 4 à 5 ans  
 Matériel de transport : 3 à 5 ans  
 Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans  
 Mobilier : 5 à 10 ans

### Immobilisations décomposables :

ACEFJ dispose d'une immobilisation décomposable. Il s'agit d'une péniche dont le plan d'amortissement est depuis l'origine suivi par composant (Les durées d'amortissements n'ont, donc, pas été changées) :

- Gros œuvre : 25 ans
- Autres composants : 5 à 15 ans (Charpente : 15 ans, Chauffage, Fenêtre : 10 ans, Installations électriques : 5 ans...).

### Immobilisations non décomposables :

ACEFJ ne dépassant pas certains seuils, les durées d'amortissements des immobilisations non décomposables n'ont pas été modifiées. (Comité d'urgence CRC 1er juin 2005, article 1122.)

A noter que des installations et agencements ont été réalisés sur des locaux dont l'association bénéficie de la jouissance au moyen d'un commodat.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement:

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

### Immobilisations financières

\* Complément de 20 000€ pour la participation financière au système d'information "Isidore" de 281 299 € en 2011-2012 sous forme d'avance en compte courant du GEIE Europserverm. Le montant du remboursement s'élève :

- En 2011-2012 à 47 049,14 €
- En 2012-2013 à 58 857,54 €
- Et, en 2013-2014 à 67 550,00 €
- Et, en 2014-2015 à 68 593,08 €
- Et, en 2015-2016 à 59 249,24 €
- Et, en 2017-2018 à 22 734,73 €
- Et, en 2019 à 1 296,12 €

\* Participation financière à la réalisation des travaux du 91 boulevard Blanqui (Paris) pour 178 890 € sous forme de prêt du GEIE Europserverm. Le montant du remboursement s'élève :

- En 2011-2012 à 10 971,64 €
- Et, en 2012-2013 à 13 571,30 €
- Et, en 2013-2014 à 12 894,98 €
- Et, en 2014-2015 à 16 040,08 €
- Et, en 2015-2016 à 18 113,75 €

• ACEFJ détient 30 parts de la SCI Maison Saint François soit 30000€ et 30 parts de la SC Saints Anges soit 4573,47€.

#### ❖ VMP

Les VMP sont valorisées au coût d'achat historique. La moins value latente a été constatée au 31/12/2020 pour un montant de 34K€  
 Au 31/12/2020 les SICAVS monétaires et les portefeuilles d'actions détenues sont comptabilisés pour un total de 76 K€. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Produits de l'association :

La principale ressource d'ACEFJ provient de dons. Il y a également des droits d'auteurs pour 55 K€

#### ❖ Quotes-parts de résultat faites en commun

Les remboursements de frais et quotes-parts de résultat faites en commun ont été évaluées au 31/12/2020 pour : **20 649,73 €**  
 Ce montant correspond aux excédents de tous les événements qui se sont déroulés à Paray le Monial pour l'année 2020 avant la crise sanitaire et durant la période de non confinement dans les règles sanitaires recommandées. ACEFJ mandate Emma pour organiser ces différents événements chaque année.

#### ❖ Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent principalement à :

- Des frais de bureau ;
- Des refacturations de salaires ;
- Des remboursements de repas ;
- Des remboursements de CPAM/Mutuelle ;
- Des loyers ;
- De frais d'affranchissement et de télécommunication.

Le montant est évalué au 31/12/2020 à **199 551,71 €**.

#### Autres informations

❖ La contribution des bénévoles est évaluée à : **2 108 200,00 €**

❖ La provision pour engagement de départ à la retraite est évaluée à **3 757,27 €** au 31/12/2020  
 Aucun versement n'est prévu pour 2021, ni 2022.

Ce montant n'est ni inscrit au passif, ni externalisé auprès d'un organisme d'assurance.

Le calcul d'évaluation de la provision a été fait sans hypothèse actuarielle pour les salariés de plus de 60 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté. La provision est calculée selon les règles suivantes :

Ancienneté du salarié	Montant de l'indemnité provisionnée
Inférieure à 10 ans :	Aucune indemnité
au moins 10 ans et moins de 15 ans :	1/2 mois de salaire
au moins 15 ans et moins de 20 ans :	1 mois de salaire
au moins 20 ans et moins de 30 ans :	1,5 mois de salaire
après 30 ans :	2 mois de salaire

❖ Les honoraires du Commissaire aux comptes (Deloitte) sont de **13 080 € TTC**.

❖ L'effectif moyen d'ACEFJ au 31/12/2020 est évalué à **30,32**

#### ❖ Evénements importants survenus au cours de l'exercice

La crise sanitaire a affecté l'association en 2020 mais les actions prises au printemps ont permis de limiter son impact. Toutes les économies (voyages, travaux reportés) et le soutien des donateurs ont permis de sauver le résultat global malgré les pertes dans les lieux d'accueil.

#### ❖ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire, avec un 3eme confinement demandé en mars 2021, continue à affecter les activités. Depuis le début de l'année les équipes travaillent principalement à distance. Pour autant, la perspective d'une détente à l'été permet d'anticiper un redémarrage. C'est particulièrement le cas pour les sessions à Paray-le-Monial organisées dans un format plus ambitieux par rapport à 2020 avec 12 000 pèlerins attendus cet été. Elles seront relayées dans toute la France.

L'adaptation à la crise sanitaire et la situation de l'association au 31/12/2020 nous permettent d'estimer que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause au regard des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

**LEGS DONATIONS ET ASSURANCES VIE**

<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
* le montant perçu au titre d'assurance vie	- €
* le montant de la rubrique des produits " Legs ou donations " définie à l'article 213-9	180 609 €
* le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	287 483 €
* la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
* l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	524 811 €
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>
* la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	287 483 €
* la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
* le report en fonds reportés liés aux legs ou donations	180 609 €
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>524 811 €</b>

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADRE A	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	AUGMENTATIONS	
		Début exercice	Apports	Acquis. Créd.
	Concessions, brevets	1 520 €		- €
	Autres immobilisations incorporelles			- €
	Installations générales agencements	750 797 €		10 932 €
	Installations agencements divers	34 910 €		31 676 €
	Matériel de transport	29 718 €		15 000 €
	Matériel de bureau & inform.	24 146 €		3 797 €
	Mobilier de bureau	19 367 €		609 €
	Autres immobilisations corp.	4 484 €		- €
	Immobilisations corporelles en cours	- €		41 472 €
	Participations	34 573 €		- €
	Créanc.ratt.à participations	131 329 €		- €
	Prêts	7 749 €		- €
	Autres immobilisations financières	14 803 €		- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 053 397 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 486 €</b>

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		VALEUR
		Régul.	Par cession	Fin exercice
	Concessions, brevets			1 520 €
	Autres immobilisations incorporelles			-
	Installations générales agencements			761 729 €
	Installations agencements divers		500 €	66 586 €
	Matériel de transport			44 218 €
	Matériel de bureau & inform.			27 943 €
	Mobilier de bureau			19 976 €
	Autres immobilisations corp.			4 484 €
	Immobilisations corporelles en cours			41 472 €
	Participations			34 573 €
	Créanc.ratt.à participations			131 329 €
	Prêts			7 749 €
	Autres immobilisations financières			14 803 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>500 €</b>	<b>1 156 383 €</b>



## ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MT. AMORT. DEBUT EX.	AUGMENTATION DE L'EX.	DIMINUATION DE L'EX.	MT. AMORT. FIN EX.
Concessions, brevets	1 519,73 €	- €	- €	1 519,73 €
Autres immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Installations générales agencements	550 394,59 €	28 756,06 €	- €	579 150,65 €
Installations agencements divers	29 403,31 €	1 834,25 €	- €	31 237,56 €
Matériel de transport	6 604,18 €	10 093,05 €	- €	16 697,23 €
Matériel de bureau & inform.	13 328,85 €	2 031,15 €	- €	15 360,00 €
Mobilier de bureau	13 630,28 €	1 568,11 €	- €	15 198,39 €
Autres immobilisations corp.	4 616,89 €	- €	133,31 €	4 483,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>619 497,83 €</b>	<b>44 282,62 €</b>	<b>- 133,31 €</b>	<b>663 647,14 €</b>

CADRE B VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C MOUVEMENTS AFF. PROVISION POUR AMOR. DEROGATOIRE	
IMMO. AMORTISS.	AMORTISS. LINEAIRE	AMORTISS. DEGRESSIFS	AMORTISS. EXEPTION.	DOTATIONS	REPRISES
Concessions, brevets	- €	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
Installations générales agencements	28 756,06 €	- €	- €	- €	- €
Installations agencements divers	1 834,25 €	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	10 093,05 €	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau & inform.	2 031,15 €	- €	- €	- €	- €
Mobilier de bureau	1 568,11 €	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corp.	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>44 282,62 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

CADRE D MVTS DE L'EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	MT. AMORT. DEBUT EX.	AUGMENTATION DE L'EX.	DIMINUATION DE L'EX.	MT. AMORT. FIN EX.
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de rem. Obligations				

Biens reçus pas legs ou donations destinés à être cédés

En application du règlement ANC 2018-06, les biens immobiliers reçus par legs et destinés à être cédés sont maintenant mentionnés à l'actif immobilisé. Cela représente 433 195,00 € en valeur brute. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture.

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A ETAT DES CREANCES	MT. BRUT	A - 1 AN	A + 1 AN
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	34 573,47 €		34 573,47 €
Participations	131 329,10 €	- €	131 329,10 €
Créanc.ratt.à participations	7 748,69 €		7 748,69 €
Prêts	14 803,36 €		14 803,36 €
Autres immobilisations financières			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	- €	- €	
Avances & acompt.vers./cdes	99 500,46 €	99 500,46 €	
Clients et comptes rattachés	1 358 669,05 €	1 358 669,05 €	
Autres créances	102 224,65 €	102 224,65 €	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 748 848,78 €</b>	<b>1 560 394,16 €</b>	<b>188 454,62 €</b>
<b>RENOIS</b>			
dont – prêts accordés en crs ex.			
- rem. obten. en crs ex.			
Prêts et avances cons. aux associés			

CADRE B ETAT DES DETTES	MT. BRUT	A - 1 AN	DE 1 A 5
<b>DETTES</b>	900,00 €	900,00 €	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	567 881,29 €	567 881,29 €	
Emprunts divers	245 105,29 €	245 105,29 €	
Fournisseurs	189 458,75 €	189 458,75 €	
Dettes fiscales	- €	- €	
Autres dettes		- €	
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 003 345,33 €</b>	<b>1 003 345,33 €</b>	- €
<b>RENOIS</b>			
Emprunts sous.crs ex.			
Emprunts remb.crs ex.			
Emp.& dettes aup.ass.			

### Créances reçues par legs ou donations

En application du règlement ANC 2018-06, les créances reçues par legs ou donations sont maintenant mentionnés à l'actif circulant. Ces créances représentent 202 958,00 €.

## REGULARISATIONS DES CHARGES ET DES PRODUITS EXPLOITATIONS

### ⌘ MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT
- 46870000 DIVERS PDTS A RECEVOIR	264 909,81 €
- 43870000 CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	-
- 40980000 FRS RRR A OBTENIR ET AVOIRS	-
<b>TOTAL</b>	<b>264 909,81 €</b>

### ⌘ MONTANT DES CHARGES A PAYER

	MONTANT
- 40810000 FRS FACT.NON PARVENUES	34 363,65 €
- 46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	-
- 42820000 DETTES PROV.CONG.A PAYER	69 595,00 €
- 43820000 CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER	33 878,00 €
- 43861000 AUTRES CHARGES A PAYER	-
- 43863000 FORMATION CONTINUE - CAP	-
- 43864000 EFFORT CONSTRUCTION - CAP	1 778,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 615,45 €</b>

### ⌘ MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (EXPLOITATIONS)

	MONTANT
- 48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	102 224,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 224,65 €</b>

### ⌘ MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	MONTANT
- 48700000 PRODUITS CONSTATES AVANCE	-
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

Annexe ACEFJ

## FONDS REPORTES ET DEDIES

VARIATIONS DES FONDS DEDIES Ressources liées à la générosité du public	A l'ouverture de l'exercice		Reports		Utilisations		Transferts		A la clôture de l'exercice	
	Montant	€	Montant	€	Montant global	Dont remboursement	Montant	€	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Dons SŒURS	-	€	21 000	€	7 700				13 300	€
Dons PARAY 2020	203 300	€	1 054 000	€	1 014 300				243 000	€
Dons PRETRES	628 600	€	2 330 643	€	2 307 784				651 400	€
Dons ILE BOUCHARD	207 300	€	259 000	€	364 300				102 000	€
Dons RETRAITES ACTIFS	15 500	€	3 000	€	4 200				14 300	€
Dons ESM NEW YORK	22 800	€	63 100	€	24 000				61 900	€
Dons DECOUVRIR DIEU	193 500	€	114 000	€	71 000				43 000	€
Dons EMI	1 271 000	€	3 860 743	€	3 825 984				176 800	€
<b>TOTAL</b>									<b>1 305 700</b>	<b>€</b>

Financement d'une voiture par crowdfunding

Financement du fonctionnement des maisons d'accueil et travaux

Financement de la formation et soutien à la mission

Financement du fonctionnement des maisons d'accueil et travaux

Fonds constitués en A-1, consommés pour 2 k€ pour déficit sur événement 2020

Parrainage étudiants

Financement site et application "Découvrir Dieu"

Collecte soutien à la mission

En application du nouveau règlement ANC 2018-06, la partie des legs acceptés mais non encore encaissée est mentionnée sur la ligne de fonds reportés et dédiés.  
Fin 2020, ces fonds reportés liés aux legs s'élevaient à 636 153,00 €.

en euros	A l'ouverture 01/01/2020	Augmentation	Diminution	A la clôture 31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs ou donations	980 355	180 609	524 811	636 153

En application du nouveau règlement ANC 2018-06, la partie des legs acceptés mais non encore encaissée est mentionnée sur la ligne de fonds reportés et dédiés.

**FONDS PROPRES**

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 317 160,00 €				1 317 160,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	767 142,63 €				767 142,63 €
Ecart de réévaluation					
Réserves	150 000,00 €				150 000,00 €
Report à nouveau	- 271 571,99 €	625 642,00 €			354 070,01 €
Excédent ou déficit de l'exercice	625 642,00 €	- 625 642,00 €	684 484,80 €		684 484,80 €
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 588 372,64</b>	<b>0</b>	<b>684 484,80 €</b>		<b>3 272 857,44 €</b>

## BENEVOLAT ACEFJ 2020

Services	Valorisation	Volume horaire
Conseil	43 714	3 413
Conseil Fraternité	10 178	795
Accompagnement	22 866	1 785
Cause Pierre Goursat	0	0
Rugamba	4 573	357
Service mémoire	15 244	1 190
Prêtres et Séminaristes	119 244	9 309
Soeurs consacrées	40 038	3 126
Frères consacrés	9 864	770
Avance au large	156 340	12 205
Viens lève toi	131 636	10 276
SOS Prières	28 976	2 262
Liturgie	15 154	1 183
Confiance et Miséricorde	23 763	1 855
Jeunes France	59 451	4 641
Jeunes International	0	0
Forum des retraités	24 570	1 918
Emmanuel Campus	30 802	2 405
EMI	22 866	1 785
ESM Paray	13 899	1 085
Suivi France	1 242 826	97 020
Suivi Afrique	36 675	2 863
Suivi Amer du Sud	25 049	1 955
Suivi Amer du Nord	2 600	203
Suivi Asie	26 542	2 072
ESM Rome	1 332	104
<b>TOTAL</b>	<b>2 108 200</b>	<b>164 575</b>

La méthode de quantification du bénévolat a été la suivante :

- ✕ Les bénévoles sont ceux qui donnent du temps gratuitement pour la Communauté (ACEFJ uniquement): les frères et sœurs de communautés mais aussi toute personne extérieure à la Communauté, laïcs ou clercs. Cela exclut de fait tout salarié d'ACEFJ, les prêtres partiellement rémunérés par la Communauté, les frères de Communauté effectuant des prestations de services pour la Communauté (EuropServem et autres).
- ✕ Autre définition: un bénévole est quelqu'un qui, s'il devait partir et ne pouvait être remplacé par un autre bénévole, devrait être remplacé par un salarié pour que l'activité qu'il soutenait soit pérenne.
- ✕ Ne sont concernés que les Français travaillant en France ou à l'étranger et les étrangers travaillant en France (pas les étrangers travaillant à l'étranger).

Ce bénévolat a été valorisé au montant du smic horaire brut chargé soit 12,81€.

## COMMODAT

L'association ACEFJ bénéficie de la jouissance de locaux au moyen d'un commodat.

**Propriétaire**      Société civile « Les Saints Anges »

**Durée**              3 ans à compter du 14 juin 1991 et renouvelable par tacite reconduction.

Ce commodat n'a pas fait l'objet d'une évaluation permettant son inscription en comptabilité.

